

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Valgelon-La Rochette

Objet

Approbation des projets de construction et d'aménagement : pergola piscine municipale, préau école de La Croisette, aménagement parking et démolition grange hameau du Villaret

Date de convocation
25 juin 2022

Date d'affichage
9 juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 28
Exprimés : 28

Le deux juillet deux mil vingt deux à dix heures

En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Présents : David ATES, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Nathalie REBATEL, Pierre VERNEY, Olivier GUILLAUME, Morgane ALVES DIAS, Jean-Marc DEBAUGE, Mathilde GAZZA, Christophe DUTHEIL, Carine PIBOULEU, Elodie VANACKERE, Véronique CORTES ROUX-LATOURE, Céline BORDIER, Lionel FUENTES, Guillaume FOUCHER, Christophe SCHOERLIN, Jean-Claude BENGRIBA, Annie GONTARD, Delphine LAINÉ, Patrick CHARLES

Procurations : Emmanuelle ESCOFFIER ATES à David ATES Gilles GLAREY à Mathilde GAZZA, Thierry MONTEL à Jean-Marc DEBAUGE, Sarah COMMUNAL à Lionel FUENTES, Florence YSARD JACOB à Nathalie REBATEL, Véronique LEPRUN à Carine PIBOULEU, Fabien GARCIA à Annie GONTARD,

Absent excusé : Virgile FIELBARD

Madame Véronique CORTES ROUX-LATOURE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire délégué expose,

La Commune a travaillé sur divers dossiers de travaux qui font l'objet de demandes d'autorisations d'urbanisme.

En premier lieu, la construction d'un auvent en bois sur le site de la piscine municipale de la commune (parcelle n°AB-199, rue de la Neuve). Cette construction est un volume simple permettant de créer de l'ombrage à la terrasse existante. Constituée de quatre poteaux en bois sur platine de méta fixée au sol, elle n'a pas d'impact sur les abords qui restent inchangés.

Le second projet consiste en la création d'un préau couvert non clos, dans la Cour de l'Ecole « La Croisette » (parcelle n°AB-437, Boulevard Rosset). Le programme est basé sur une surface de 100 m² permettant aux élèves de s'abriter des intempéries et permettra de créer de l'ombre dans la cour de l'école.

Le troisième projet prévoit la démolition d'une grange à l'entrée du hameau du Villaret, le long de la Route d'Etable (un dossier de permis de démolir sera déposé). Le terrain sera aménagé pour la création de places de stationnement public (7). Un dossier de déclaration préalable va être déposé sur la base de déblais/remblais minimisés, des abords végétalisés, l'implantation de jeux pour les enfants et ce, en minimisant les parties en enrobé. Ces travaux portent sur les parcelles n° B- 589 et B-896.

Les constructions pour le compte d'une personne morale sont toujours soumises au recours obligatoire à l'architecte (article L431-3 du Code de l'Urbanisme). Un architecte a été missionné à cette fin.

Il convient de pouvoir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes autorisations d'urbanisme liées à ces projets afin que les projets puissent être réalisés dans les meilleurs délais.

Accusé de réception en préfecture
076 200086882 20220709 De 120320606 DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception en préfecture : 13/07/2022

Mairie
1 Place Albert Rey - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette
Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25
E-mail : mairie@valgelon-la-rochette.com
www.valgelon-la-rochette.com

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme Travaux Sécurité Sûreté

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

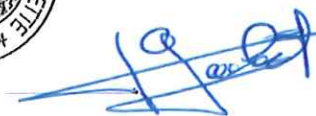
- APPROUVE le projet de pergola pour le centre aquatique « Aquagelon » ;
- APPROUVE le projet de création d'un préau dans la cour de l'école « La Croisette » ;
- APPROUVE le projet d'aménagement d'un parking après démolition d'une ancienne bâtisse au hameau le Villaret tel que décrit ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les autorisations d'urbanisme et toutes démarches réglementaires afférentes à la mise en œuvre des projets.

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)	NPPV
0	0	28	0

Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
David ATES

Pour le Maire absent



Le Maire délégué,
Jacky GACHET